

DÉPARTEMENT DU GARD

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE JUNAS

SÉANCE DU 10 AVRIL 2025

Nombre de membres :

- En exercice : 15
- Présents : 12
- Votants : 12 + 1 procuration

Envoyé en préfecture le 24/04/2025

Reçu en préfecture le 24/04/2025

Publié le

08/05/2025

ID : 030-213001365-20250410-CM2025041013BIS-DE

Date de la convocation : 03 avril 2025

Objet de la Délibération

N°CM2025-04-10-13 - BUDGET ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024

L'an deux mille vingt-cinq et le dix avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ces séances au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme PELLET Marie-José, Maire.

Présents : Mme PELLET Marie-José, Mme VEYRET Marie-Josée, M. BOURREL Christian, Mme FAVAS Sylvie, Mme LESAGE Véronique, Mme CAM Morgane, M. TERME Élian, M. NÈGRE Éric, M. ROUSSEL Guillaume, M. ANDRÉ Guy, M. VAUCLARE Jean-Luc, M. REDON Yannick.

Procuration : Mme ROUX Marie à Mme PELLET Marie-José,

Absents : Mme FROMENT Valérie, Mme CHAZEL Claire.

Secrétaire de séance : Mme VEYRET Marie-Josée.

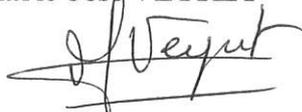
Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du résultat de l'exercice 2024 décide d'affecter l'excédent de fonctionnement d'un montant de 106 617,51 € au budget primitif 2025, de la manière suivante :

Excédent de fonctionnement 106 617,51 €	Affectation au crédit du compte 1068 de la section d'investissement	0,00 €
	Reprise au compte 002 de la section de fonctionnement	106 617,51 €

Délibération adoptée à l'Unanimité.

Fait à Junas
Le 10 avril 2025

**Le secrétaire de séance,
Marie-José VEYRET**



Signé par : Marie-José PELLET
Date : 24/04/2025
Qualité : Maire



**Le Maire,
Marie-José PELLET**



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.